

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Annick BUISSON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Jean-Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC.

Étaient absents ou excusés : Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Marie-Paule DUMINIL, David JACQUET, Sébastien ROJO, Bruno VIVIER et Astrid REYT.

Ordre du jour :

1. LIFE « ensemble pour le climat »
2. Réflexion sur le PCAET
3. Programme Leader (éléments d'évaluation et élaboration de la candidature)
4. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention ; élaboration du prochain CRST
6. Questions diverses.

1. LIFE « ensemble pour le climat »

Monsieur le Président informe que plus de 200 habitants du Pays Loire Beauce ont répondu au questionnaire permettant à la Région de réaliser un diagnostic sur la perception et les représentations en matière de transition énergétique (2^{ème} meilleur résultat de la région).

Monsieur le Président rappelle qu'un spectacle culturel, « Le cabaret des métamorphoses », se tiendra le mercredi 28 septembre 2022 à 19h00 à la salle Alain Corneau à Meung-sur-Loire.

Monsieur le Président informe que 50 citoyens sur les 100 prévus sont déjà inscrits aux 4 ateliers. Les inscriptions sont encore possibles jusqu'à la fin septembre. Ces 4 ateliers se tiendront :

- Atelier 1 « notre territoire » : jeudi 13 octobre de 18h30 à 20h30 - Tavers
- Atelier 2 « du constat à l'action » : jeudi 17 novembre de 18h30 à 20h30 - Le Bardon
- Atelier 3 « la transition concrètement » : samedi 3 décembre de 9h00 à 12h30 - Cercottes
- Atelier 4 « notre transition » : jeudi 5 janvier de 18h30 à 20h30 - Gidy

Monsieur le Président invite les membres du Bureau à relayer auprès de leurs habitants la possibilité de s'inscrire à ces ateliers. Une cartographie des personnes déjà inscrites sera transmis aux membres du Bureau.

Monsieur le Président précise que la formation aux « conversations carbone » se tiendra le 31 janvier 2023, 1^{er} et 2 février 2023.

2. Réflexion PCAET

Monsieur le Président informe que la CCTVL a délibéré à l'unanimité le 30 juin 2022 pour « **déléguer par convention, au PETR Pays Loire Beauce les missions d'élaboration et d'animation du PCAET, en application de l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales.** »

L'agent de développement informe que l'article L5741-2 du CGCT précise que « le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération

intercommunale qui le composent. Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural ».

Le Pays Loire Beauce va donc devoir élaborer un projet de territoire permettant d'élaborer une convention territoriale avec les EPCI, laquelle contiendra notamment l'objectif de réaliser un PCAET.

Il observe qu'un préprojet de territoire avait commencé à être élaboré en 2018 (dans l'année qui a suivi la création du PÉTR) mais souligne l'absence de délibération sur son contenu.

Monsieur le Président informe qu'en 2018 l'élaboration d'un projet de territoire par le Pays Loire Beauce a été stoppé par la CCTVL, laquelle a souhaité élaborer un projet de territoire à son échelle ; ce qui explique que le projet de territoire du Pays Loire Beauce soit resté à l'état de préprojet.

A l'unanimité des présents et dans un souci d'efficacité de l'action public, le Bureau retient le fait de réaliser un projet de territoire en s'appuyant sur le PADD du SCoT, les éléments du projet de territoire élaboré en 2018 (mais non validé), les éléments du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et, si le document est disponible rapidement, le projet de territoire porté par la CCTVL.

La convention territoriale précisera l'objectif de réaliser un PCAET ainsi que les autres projets portés par le Pays Loire Beauce (CRST, LIFE, LEADER, COT ENR, CRTE, CLS ? PTRE ?, Biodiversité ?, Etc.).

Un préprojet de territoire (10 – 15 pages) sera proposé à l'occasion du prochain Bureau.

3. Programme LEADER (évaluation et candidature)

Monsieur le Président salut la qualité de l'évènement de rendu qui s'est tenue la veille au chapiteau de Baule et se félicite de la qualité des interventions.

Elsa Baron précise que l'ensemble des vidéos des porteurs de projets, le rapport complet d'évaluation et la synthèse de l'évaluation seront bientôt tous disponibles.

Résultat de 6 mois de concertation et d'ateliers avec les acteurs du territoire, les quatre axes de la future stratégie LEADER 2023-2027 sont présentés :

- Axe 1– Engager une dynamique collective en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation des écosystèmes**
- Axe 2– Accompagner la société vers la sobriété énergétique et rendre possible une énergie renouvelable de proximité**
- Axe 3– Valoriser le terroir et soutenir les transitions environnementales par la culture, l'accès à l'agriculture et l'alimentation, et le tourisme**
- Axe 4– Thématiques transversales et fonctionnement du programme**

Le Bureau note l'intérêt de soutenir les communes qui souhaitent identifier le foncier disponible pour favoriser l'installation de maraîchers, lesquels seront capables de fournir les cantines scolaires. L'enjeu d'installation et de transmission agricole devra être repris dans la candidature. Le Bureau souhaite que l'enjeu de l'eau figure davantage dans la candidature.

Le Bureau retient le fait d'illustrer par des exemples d'opérations les différents objectifs.

Monsieur le Président souligne que le « fil rouge » de la stratégie permettra de montrer l'articulation des différents objectifs au service du territoire.

Le Bureau note la nécessité de coopérer avec d'autres territoires, de façon à voir ce qui se passe ailleurs et à s'enrichir au contact d'autres personnes.

La réunion du Comité de programmation du 14 septembre permettra de préciser les contours de la candidature puis, le comité syndical du 22 septembre validera cette candidature avant qu'elle ne soit déposé à la Région avant fin septembre.

4. SCoT

Monsieur le Président informe que le comité de suivi du mardi 13 septembre permettra d'entériner les remarques émises lors de la réunion des personnes publiques associées (PPA) du 21 juin 2022 (Sites N2000, trame noire, Ouzouer-le-Marché confirmé en tant que « pôle de centralité », limitation des extensions de l'urbanisation hors de la tache urbaine (zones A et N) aux seuls équipements d'intérêt collectif le justifiant avec la question des méthaniseurs notamment, projets d'équipements routiers listés dans le SCoT (p.44), encadrement des implantations photovoltaïques sur terres agricoles (reprise de la doctrine CDPENAF 45)).

PLU 1^{ère} modification du PLUi-H de la ComCom de la Beauce Loirétaine

Les objectifs de cette modification sont de prendre en compte de l'atlas des zones inondables, de développer l'attractivité économique du territoire (Ouverture à l'urbanisation de 1,6 hectares sur Patay et de 1,8 hectares sur Cercottes ; espaces déjà inscrits en activité économique eu PLUi-H et prévus dans le PADD du SCoT dans les extensions à court et moyen terme) et procéder à des ajustements du dispositif réglementaire.

Le fait de plafonner à 25 mètres la hauteur des bâtiments sur une partie de la zone d'activité d'Artenay constitue une avancée puisque, jusqu'à présent, il n'y avait aucune limite.

Concernant le STECAL de Patay, c'est un oubli du PLUI-H dans sa rédaction initiale : les infrastructures d'AXERREAL situées depuis de longue date à Lignerolles à Patay n'avaient pas été relevées dans un zonage spécifique, mais sont en zone A uniquement. Alors que toutes les activités de silos existantes à la date d'approbation du PLUI-H ont été mises en zone A avec un STECAL As correspondant aux activités de commerces de gros – silos. Ce point permet juste de corriger un seul oubli : celui de l'activité de commerce de gros-silo située à Lignerolles à Patay.

→ Le Bureau se montre favorable aux objectifs de cette modification.

Révision du PLU de Messas (923 hbts)

La révision vise notamment à produire 47 logements à l'horizon 2023, dont 17 pour maintenir sa population actuelle, en répondant évolutions sociétales et 30 pour répondre à une croissance démographique de 0,48% par an.

En tant que pôle de vie, le SCoT fixe comme objectif pour Messas une densité brute minimale moyenne de 9 à 11 logements par hectare de 2023 à 2033, puis de 11 à 13 logements par hectare de 2033 à 2043 (page 68 du DOO). Le projet de révision prévoit une densité d'environ 12 logements par hectare, s'inscrivant ainsi dans les grands objectifs du SCoT.

→ Le Bureau se montre favorable aux objectifs de cette révision.

Modification n°1 du PLU de St-Ay

La commune souhaite clarifier les règles générales, mieux différencier les zones UA et UB, suppression du secteur UBa, mieux préciser les secteurs de zone inondable, compléter le règlement pour les zones A et N, compléter la liste des éléments de patrimoine au titre de l'article L151- 19 du code de l'urbanisme et modifier les OAP pour réduire la zone à urbaniser.

→ Le Bureau se montre favorable aux objectifs de cette modification.

5. CRST – demande de subvention

Monsieur le Président observe qu'il existe des tensions sur certains axes.

Sur l'axe B, deux projets mobilisent un total de 380 600 € de subvention :

- Le projet de locaux périscolaire porté par Cléry-St-André (dont le dossier est complet)
- Le projet de MSP de St-Ay (dont le dossier sera complet début 2023)

Le Bureau retient le fait de valider le projet de Cléry-St-André et, dans l'hypothèse où la MSP de St-Ay ne pourrait être financée par le CRST actuel, se montre favorable au fait que St-Ay puisse l'inscrire dans le prochain CRST (avec demande de date anticipée pour l'éligibilité des dépenses).

Sur l'axe C, il reste un total de 66 500 € de crédits disponibles. Le projet de création d'une piste cyclable à Chaingy peut potentiellement mobiliser 98 700 €. Compte tenu du fait que le projet de réhabilitation de la friche Chantopac à Patay (dont 124 500 € de crédits de l'enveloppe fongible avait été sanctuarisés lors du Bureau du 8 mars 2022) soit décalé dans le temps, le Bureau retient le fait de soutenir à 40% le projet de Chaingy, soit un total de 98 700 € de subvention (dont 66 500 € issus de l'axe C et 33 200 € de l'enveloppe fongible). Les nouveaux projets de pistes cyclables seront à positionner sur le futur CRST avec une demande de date anticipée pour l'éligibilité des dépenses.

Sur l'axe E, il reste 206 900 € de crédits disponibles pour un total de 412 200 € de subventions sollicitées (dont 137 000 € correspond à des dossier complet). Le Bureau retient le fait de soutenir les projets dont le dossier est complet, et qui sont portés par des communes ayant moins bénéficié du CRST. Le projet d'isolation du centre de loisirs porté par Meung-sur-Loire pourra bénéficier des crédits restants et, le cas échéant, des crédits de l'enveloppe fongible. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas possible, ce projet pourra être positionner sur le futur CRST avec une demande de date anticipée pour l'éligibilité des dépenses.

Le projet de sauvegarde de la poule de Contres (race menacée) porté par l'association des Amis du Château de Luz (Coulmiers) n'a pas été présenté à la municipalité de Coulmiers. Le Bureau émet un avis réservé sur ce projet. Il pourra être représenté en Bureau après avoir été présenté aux élus de la commune.

Concernant le projet de modernisation de l'éclairage public porté par Beauce-la-Romaine, le Pays fera une demande de dérogation à la Région pour abaisser le taux de subvention à 12% (et ainsi ne pas dépasser les 80% d'aide).

Les membres du Bureau valident les projets suivants :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	Coût total	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
B	20	Extension des locaux périscolaires	Cléry-St-André	814 634 €	473 250 €	20%	94 600 €	I
C	30	Création d'une piste cyclable (Rue de la Grolle et des Sablons)	Chaingy	784 825 €	246 944 €	40%	98 700 €	I
D	31	Plantation d'arbres (255)	Beauce-la-Romaine	47 015 €	47 015 €	80%	37 600 €	I
E	35	Isolation de l'ancienne école (Maison de l'image)	Tavers	417 198 €	128 369 €	50%	64 100 €	I
E	35	Isolation de la mairie de Membrolles	Beauce-la-Romaine	90 112 €	39 322 €	42%	16 800 €	I
E	35-3	Travaux modernisation éclairage public	Chaingy	57 230 €	57 230 €	30%	17 100 €	I
E	35-3	Travaux modernisation éclairage public	Beauce-la-Romaine	325 060 €	325 060 €	12%	39 000 €	I
E	35-6	Elaboration du PCAET (2022-2023)	Pays Loire Beauce	24 233 €	24 233 €	50%	12 100 €	F

Enveloppe disponible au 7 septembre 2022 après la validation de ces projets : 714 500 € dont 109 950 de crédits A VOS ID.

Au 7 septembre 2022	Crédits disponibles
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	20 600 €
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	250 500 €
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	- €
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	64 200 €
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	69 900 €
Animation	20 150 €
ENVELOPPE FONGIBLE	179 200 €
F : A VOS ID	109 950 €
TOTAL	714 500 €

Le tableau général des projets validés (avec la répartition par axe, par maître d'ouvrage et par habitant) sera mis à jour puis transmis aux membres du Bureau.

Dans le cadre de la préparation du prochain CRST, un courrier invitant les communes et communautés de communes sera envoyé prochainement afin d'identifier les projets susceptibles d'être proposés pour la maquette du prochain CRST.

6. Questions diverses

Contrat local de santé

Monsieur le Président rappelle qu'un questionnaire a été envoyé en juillet aux professionnels de santé (via les élus et les collectivités) et aux associations d'utilisateurs du système de santé (par mail). Le Pays a obtenu 11 retours des professionnels de santé 3 des associations d'utilisateur. Le Bureau souhaite que ce questionnaire soit relancé afin d'avoir un échantillon plus représentatif.

Ressources humaines

Le Bureau se montre favorable au fait de mettre en place le télétravail à compter du 1^{er} octobre 2022 à raison de deux jours flottants par quinzaine avec la présence obligatoire d'au moins un agent dans les locaux du Pays Loire Beauce. Cette évolution sera délibérée le 22 septembre 2022.

Le Président



Frédéric GUILLAUMIER

